

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1367

15 juillet 2006

SOMMAIRE

21st Century Development S.A., Luxembourg . . .	65604	Gap Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	65601
A & A Developments Holding S.A., Luxembourg . .	65596	Global Alternative Energy International, S.à r.l., Luxembourg	65606
ABM Merchant S.A., Luxembourg	65597	Global Alternative Energy International, S.à r.l., Luxembourg	65608
Alban International S.A., Luxembourg	65594	Guineu Inversio S.A., Luxembourg	65594
Alliance Resources Holding S.A., Luxembourg . . .	65594	HBI Garching, S.à r.l., Luxembourg	65609
Alphalux Immobilière S.A., Luxembourg	65600	Lighthouse International Company S.A., Luxembourg	65600
Argem Participations S.A., Luxembourg	65597	Luckerath Holding S.A., Luxembourg	65599
Baycross Europe S.A., Luxembourg	65602	Norvest Sicav, Luxembourg	65570
Birnie Holding S.A., Luxembourg	65601	Nouvelle Autocaravane Holding S.A., Luxembourg	65599
Bonata Holding S.A., Luxembourg	65601	Oresys International S.A., Luxembourg	65602
Cajas Españolas De Ahorros Sicav, Luxembourg . .	65593	Oscar B, S.à r.l., Luxembourg	65571
Cap Littoral Invest S.A., Luxembourg	65598	Oscar B, S.à r.l., Luxembourg	65592
Chanic International S.A., Luxembourg	65599	Peinture Denis, S.à r.l., Rodange	65596
Cinemo S.A., Luxembourg	65598	Promoda, S.à r.l., Differdange	65605
Cobffak S.A., Luxembourg	65604	Rosbel, S.à r.l., Bertrange	65593
Compagnie du Rubicon S.A.H., Luxembourg	65616	Safei Invest, Sicav, Luxembourg	65595
Compagnie Européenne de Frêt S.A., Luxembourg	65602	Société de Participations Girasol S.A., Luxembourg	65570
Compagnie Européenne de Loisirs S.A., Luxembourg	65603	SSCV Investments, S.à r.l., Luxembourg	65603
Compagnie Financière de la Madelaine S.A.H., Luxembourg	65570	Stefin International S.A., Luxembourg	65595
DFP Luxembourg S.A., Luxembourg	65595	Tabiadasc Real Estate S.A., Luxembourg	65616
Electronics for Imaging Investments, S.à r.l., Luxembourg	65615	Tapir S.A.	65569
Fortis Luxembourg Finance S.A., Luxembourg . . .	65604		

TAPIR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.525.

Monsieur Manuel Medinger démissionne comme administrateur de la société TAPIR S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 37.525, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041292//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS GIRASOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 84.328.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(040813/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

NORVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 80.047.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2006

I. Nominations statutaires

L'Assemblée Générale constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2005, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2007:

M. Jean-Claude Finck, Président,

M. Michel Birel, Vice-Président,

M. Norbert Nickels, Administrateur.

II. Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG S.A. pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2007.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040954/1122/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA MADELAINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.511.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 avril 2006 à 14.00 heures à Luxembourg

Résolutions

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateurs de la catégorie «A» de:

Monsieur Jean Quintus, demeurant à Blaschette;

Monsieur Koen Lozie demeurant à Garnich.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer en tant qu'administrateur de la catégorie «B» de:

COSAFIN S.A., société anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

Madame Christine Brown, 7 Castle Street, St. Helier, Jersey JE2 3RT, Channel Islands.

L'assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de V.O. CONSULTING LUX. S.A., 8, rue Haute, L-4963 Clemency en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041064/1172/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

OSCAR B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 114.535.

In the year two thousand six, on the twenty-seventh of February.

Before the undersigned Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of OSCAR B, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on 18 January 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the «Company»).

The meeting was opened by Stéphanie Pautot-Martinache, lawyer, residing in L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, being in the chair, who appointed as secretary Hubert Janssen, residing in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, notary clerk, the meeting elected as scrutineer Yann Hilpert, attorney-at-law, residing in L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the entry as new shareholders of the Company of the following entities:

CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its General Partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, having its registered office located at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the JERSEY FINANCIAL SERVICES COMMISSION under number 89461 (CVCEEP IV B);

CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its General Partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, having its registered office located at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the JERSEY FINANCIAL SERVICES COMMISSION under number 90393 (CVCEEP IV C);

CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its General Partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, having its registered office located at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the JERSEY FINANCIAL SERVICES COMMISSION under number 90393 (CVCEEP IV D);

CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its General Partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, having its registered office located at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the JERSEY FINANCIAL SERVICES COMMISSION under number 90393 (CVCEEP IV E).

2. Reduction of the share capital by an amount of forty thousand Euro (EUR 40,000) in order to bring it for its current amount of forty thousand Euro (EUR 40,000) to nil by cancellation of all the existing shares and reimbursement of an amount of forty thousand Euro (EUR 40,000) to the existing shareholder and increase of the share capital by an amount of seventy-five thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 75,675) by the issuance of:

- 603 Class A Shares (the «A Shares»);
- 606 Class B Shares (the «B Shares»);
- 606 Class C Shares (the «C Shares»);
- 606 Class D Shares (the «D Shares»);
- 606 Class E Shares (the «E Shares»);

each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,-).

3. Subscription and full payment at nominal value of the newly issued shares by contribution in cash by the following subscribers in the following proportion and amounts:

New Shareholders	New Shares					Total nominal value (in EUR)
	Class A	Class B	Class C	Class D	Class E	
CVCEEP IV B	146	146	146	146	146	18,250
CVCEEP IV C	234	236	236	236	236	29,450
CVCEEP IV D	198	199	199	199	199	24,850
CVCEEP IV E	25	25	25	25	25	3,125
Total	603	606	606	606	606	75,675

4. Amendment of Article 6 of the articles of association as a consequence of the previous resolutions and renumbering of Article 6 into Article 7 so that it will be read as follows.

«Art. 7. Share capital - Shares

7.1. Subscribed Share Capital

7.1.1. The subscribed capital of the Company is set at of seventy-five thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 75,675) divided into:

- (a) 603 Class A Shares,
- (b) 606 Class B Shares,
- (c) 606 Class C Shares,
- (d) 606 Class D Shares,
- (e) 606 Class E Shares,

all with a par value of twenty-five Euro (EUR 25,-) per Share, all fully subscribed and entirely paid up.

7.1.2. At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the single Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

7.1.3. The Shares may be issued subject to the payment of a share premium, it being understood that any Share on which a share premium has been paid will be solely and exclusively entitled to such share premium as well as to the portion of such share premium that has been allocated to the legal reserve. The share premium shall be allocated to a reserve hereafter referred to as the «Share Premium Reserve». The Share Premium Reserve is available for any type of distribution including but not limited to dividends, liquidation loans or for the payment of the Repurchase Price.

7.2. Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by decision of the general Shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

7.3. Profit Participation

Subject to Article 13, each Share entitles the holder to a fraction of the Distributable Profit in direct proportion to the number of Shares in existence.

7.4. Repurchase of Shares

7.4.1. The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law and the Articles.

7.4.2. Furthermore, the Board of Directors shall be entitled, subject to the prior approval of the single Shareholder or unanimous approval of all the Shareholders, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Last Class of Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the «Repurchase Date»).

7.4.3. Each Last Class of Share repurchased in accordance with this Article 7.4 shall entitle its holder to a pro rata portion of the Repurchase Price.

7.4.4. The repurchase of the Last Class of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under the law and the Articles. Therefore, the repurchase can only be made by using sums met out of profit, or a fresh issue of shares or from sums created to available reserves such as the Share Premium Reserve.

7.4.5. Immediately after the payment of the Repurchase Price, the sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Meeting in view of decreasing the share capital by canceling the repurchased Last Class of Shares.

7.5. Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.6. Transfer of Shares

7.6.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.6.2. In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

7.6.3. Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

7.6.4. Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

7.7. Registration of shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.»

5. Introduction of a new Article 2 in the articles of association of the Company listing all the definitions which shall be read as follows:

«Art. 2. Definitions

In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

«Available Profit» means for the purpose of calculating the Repurchase Price, the Distributable Profit which shall be determined on the basis of the Interim Financial Statements drawn up by the Board of Directors on the date immediately preceding the Repurchase Date;

«Board of Directors» has the meaning as set forth in Article 8.1.1 of these Articles;

«Class A Shares» means the shares of class A having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class A Share» means any of them;

«Class B Shares» means the shares of class B having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class B Share» means any of them;

«Class C Shares» means the shares of class C having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class C Share» means any of them;

«Class D Shares» means the shares of class D having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class D Share» means any of them;

«Class E Shares» means the shares of class E having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class E Share» means any of them;

«Company» has the meaning as set forth in Article 1;

«Distributable Profits» means the Company's profit available for distribution in accordance with the provisions of the Law and including the Share Premium Reserve, after allocation of profits to any reserve that may be required by the Law and/or these Articles (if any);

«First Classes Shares» means, at a given moment, the class(es) of Shares still in issue, other than the Last Class of Shares;

«General Shareholders' Meeting» means any general meeting of the Shareholders of the Company;

«Interim Financial Statements» means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the attached notes of the Company;

«Last Class of Shares» means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

«Law» has the meaning as set forth in Article 1;

«Par Value» means twenty-five Euro (EUR 25) per Share;

«Preferential Dividend» has the meaning as set forth in Article 13.3.1 of these Articles;

«Repurchase Date» has the meaning as set forth in Article 7.4.2 of these Articles; «Repurchase Price» means the sum of the Available Profit of the Company plus the aggregate Par Value of all the Last Class of Shares to be repurchased; «Share Premium Reserve» has the meaning as set forth in Article 7.1.3 of these Articles;

«Shares» means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D and the Class E Shares and «Share» means any of them;

«Shareholders» means the holders of Shares of any class and «Shareholder» means any of them; and

«Statutory Distributable Profits» means the Distributable Profits after deduction of the Preferential Dividend.»

6. Amendment of Article 7.3 on the modalities of representation and delegation and renumbering of Article 7.3 into Article 8.3 so that it will be read as follow:

8.3. Representation and Signatory Power

8.3.1. In dealing with third parties as well as in justice, the sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 8.3 shall have been complied with.

8.3.2. The Company shall be bound by the sole signature of its sole Director, and, in case of plurality of Directors, by the joint signature of any two Directors.

8.3.3. The sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

8.3.4. The sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.»

7. Amendment of Article 12 on the modalities of distribution of the profits and renumbering of Article 12 into Article 13 so that it will be read as follow:

«Art. 13. Distribution of profits

13.1. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

13.2. Legal Reserve

An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a reserve required by Law, until and as long as this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

13.3. Dividends

To the extent that the holders of shares declare a dividend in any financial year:

13.3.1. At the end of each financial year, the Distributable Profit shall be allocated as follows:

- exclusively to the holders of the First Classes of Shares up to an annual distribution representing zero point five percent (0.5%) of the Par Value of the First Classes of Shares (the «Preferential Dividend») payable by fully closed accounting year, for the first accounting year pro rata temporaris and for the last time for the accounting year before the putting into liquidation of the Company;

then,

- the Statutory Distributable Profit shall be allocated:

(i) provided that all the Shareholders hold at least one (1) Share in the Last Class of Shares, to the Holders of the Last Class of Shares;

(ii) in the event that not all the Shareholders hold at least one (i) in the Last Class of Shares upon a declaration of a dividend, to the holders of all the Shares without regard to the Class they belong.

13.3.2. Interim dividends or any other distribution decided by the Board of Directors or the Shareholders shall be made in compliance with any applicable legal provision and allocated between the Shareholders in accordance with Article 13.3.1.»

8. Amendment of Article 15 on the modalities of modification of the articles of association of the Company and renumbering of Article 15 into Article 16 so that it will be read as follow:

«Art. 16. Modification of articles

The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of Shareholders, by a Shareholders Meeting subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg and Article 9.3. Furthermore, if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. is a Shareholder, the provisions of Articles 8.1.2 to 8.1.4 may be amended only with the consent of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P.»

9. Ancillary amendments (including but not limited to replacement of «manager» by «director», upper-case, renumbering) and issuance of coordinated articles of the Company.

II. That appeared:

CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, a company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX (hereafter referred as to the «Existing Shareholder»),

here represented by Mrs Stephanie Pautot-Martinache, residing at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg pursuant to a proxy under private seal dated 24 February 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of the Company.

The articles of association of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Existing Shareholder resolves to approve the entry as new shareholders of the Company of the following entities:

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its General Partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, having its registered office located at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the JERSEY FINANCIAL SERVICES COMMISSION under number 89461 (CVCEEP IV B);

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its General Partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, having its registered office located at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the JERSEY FINANCIAL SERVICES COMMISSION under number 90393 (CVCEEP IV C);

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its General Partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) Limited, having its registered office located at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the JERSEY FINANCIAL SERVICES COMMISSION under number 90393 (CVCEEP IV D);

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its General Partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, having its registered office located at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the JERSEY FINANCIAL SERVICES COMMISSION under number 90393 (CVCEEP IV E);

CVCEEP IV B, CVCEEP IV C, CVCEEP IV D, CVCEEP IV E, are hereafter referred as to the «New Shareholders». The Existing Shareholder, together with the New Shareholders are hereafter referred to as to the «Shareholders».

Second resolution

The Existing Shareholder resolve to reduce the share capital by an amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) in order to bring it for its current amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) to nil by cancellation of all the existing shares and reimbursement of an amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) to the Existing Shareholders as follows:

Existing shareholder	Amount in EUR
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED	40,000

The Existing Shareholder hereby agrees that the amount due to it by the Company following the capital decrease as stated above shall be paid as soon as the Company receives sufficient proceeds by way of dividends, return of capital or any other type of income resulting from its activity as holding company.

Immediately thereafter, the Existing Shareholder unanimously resolves to increase the share capital by an amount of seventy five thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 75,675.-) by the creation and issuance of the following new classes of shares:

- 603 Class A Shares (the «A Shares»);
- 606 Class B Shares (the «B Shares»);
- 606 Class C Shares (the «C Shares»);

- 606 Class D Shares (the «D Shares»);
 - 606 Class E Shares (the «E Shares»);
- each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

The A Shares, B Shares, C Shares, D Shares and E Shares are hereafter referred as to the «New Shares».

Third resolution

The Existing Shareholder acknowledge the subscription of the New Shares by the New Shareholders as listed in the table below and the payment for such New Shares by a contribution in cash of an aggregate amount of seventy five thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 75,675.-), as follows:

New Shareholders	New Shares					Total nominal value (in EUR)
	Class A	Class B	Class C	Class D	Class E	
CVCEEP IV B	146	146	146	146	146	18,250
CVCEEP IV C	234	236	236	236	236	29,450
CVCEEP IV D	198	199	199	199	199	24,850
CVCEEP IV E	25	25	25	25	25	3,125
Total	603	606	606	606	606	75,675

The New Shareholders, each here represented by Mr Yann Hilpert residing at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, pursuant proxies under private seal dated 24 February 2006, hereby attached, declare to subscribe to the New Shares and to pay them by cash in the proportion and amount in the table here above.

The proof of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

Following the previous resolutions, the new shareholders, as represented here above appear, in order to deliberate and vote on the following remaining resolutions:

Fourth resolution

As a consequence of the second resolution, the New Shareholders unanimously resolve to amend Article 6 of the articles of association and to renumber Article 6 into Article 7 so that it will be read as follows:

«Art. 7. Share capital - Shares

7.1. Subscribed Share Capital

7.1.1. The subscribed capital of the Company is set at seventy five thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 75,675.-), divided into:

- (a) 603 Class A Shares,
- (b) 606 Class B Shares,
- (c) 606 Class C Shares,
- (d) 606 Class D Shares,
- (e) 606 Class E Shares,

all with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per Share, all fully subscribed and entirely paid up.

7.1.2. At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the single Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

7.1.3. The Shares may be issued subject to the payment of a share premium, it being understood that any Share on which a share premium has been paid will be solely and exclusively entitled to such share premium as well as to the portion of such share premium that has been allocated to the legal reserve. The share premium shall be allocated to a reserve hereafter referred to as the «Share Premium Reserve». The Share Premium Reserve is available for any type of distribution including but not limited to dividends, liquidation loans or for the payment of the Repurchase Price.

7.2. Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by decision of the general Shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

7.3. Profit Participation

Subject to Article 13, each Share entitles the holder to a fraction of the Distributable Profit in direct proportion to the number of Shares in existence.

7.4. Repurchase of Shares

7.4.1. The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law and the Articles.

7.4.2. Furthermore, the Board of Directors shall be entitled, subject to the prior approval of the single Shareholder or unanimous approval of all the Shareholders, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Last Class of Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the «Repurchase Date»).

7.4.3. Each Last Class of Share repurchased in accordance with this Article 7.4 shall entitle its holder to a pro rata portion of the Repurchase Price.

7.4.4. The repurchase of the Last Class of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under the law and the Articles. Therefore, the repurchase can only be made by using sums met out of profit, or a fresh issue of shares or from sums created to available reserves such as the Share Premium Reserve.

7.4.5. Immediately after the payment of the Repurchase Price, the sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Meeting in view of decreasing the share capital by canceling the repurchased Last Class of Shares.

7.5. Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.6. Transfer of Shares

7.6.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.6.2. In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

7.6.3. Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

7.6.4. Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

7.7. Registration of shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.»

Fifth resolution

The New Shareholders unanimously resolve to introduce a new Article 2 in the articles of association listing all the definitions which shall be read as follows:

«Art. 2. Definitions

In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters: «Available Profit» means for the purpose of calculating the Repurchase Price, the Distributable Profit which shall be determined on the basis of the Interim Financial Statements drawn up by the Board of Directors on the date immediately preceding the Repurchase Date;

«Board of Directors» has the meaning as set forth in Article 8.1.1 of these Articles;

«Class A Shares» means the shares of class A having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class A Share» means any of them;

«Class B Shares» means the shares of class B having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class B Share» means any of them;

«Class C Shares» means the shares of class C having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class C Share» means any of them;

«Class D Shares» means the shares of class D having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class D Share» means any of them;

«Class E Shares» means the shares of class E having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class E Share» means any of them;

«Company» has the meaning as set forth in Article 1;

«Distributable Profits» means the Company's profit available for distribution in accordance with the provisions of the Law and including the Share Premium Reserve, after allocation of profits to any reserve that may be required by the Law and/or these Articles (if any);

«First Classes Shares» means, at a given moment, the class(es) of Shares still in issue, other than the Last Class of Shares;

«General Shareholders' Meeting» means any general meeting of the Shareholders of the Company;

«Interim Financial Statements» means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the attached notes of the Company;

«Last Class of Shares» means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

«Law» has the meaning as set forth in Article 1;

«Par Value» means twenty-five Euro (EUR 25) per Share;

«Preferential Dividend» has the meaning as set forth in Article 13.3.1 of these Articles;

«Repurchase Date» has the meaning as set forth in Article 7.4.2 of these Articles;

«Repurchase Price» means the sum of the Available Profit of the Company plus the aggregate Par Value of all the Last Class of Shares to be repurchased;

«Share Premium Reserve» has the meaning as set forth in Article 7.1.3 of these Articles;

«Shares» means the class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D and the Class E Shares and «Share» means any of them;

«Shareholders» means the holders of Shares of any class and «Shareholder» means any of them; and «Statutory Distributable Profits» means the Distributable Profits after deduction of the Preferential Dividend.»

Sixth resolution

The New Shareholders unanimously resolve to amend Article 7.3 on the modalities of representation and delegation and to renumber Article 7.3 into Article 8.3 so that it will be read as follows:

«8.3. Representation and Signatory Power

8.3.1. In dealing with third parties as well as in justice, the sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve

all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 8.3 shall have been complied with.

8.3.2. The Company shall be bound by the sole signature of its sole Director, and, in case of plurality of Directors, by the joint signature of any two Directors.

8.3.3. The sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

8.3.4. The sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.»

Seventh resolution

The New Shareholders unanimously resolve to amend Article 12 on the modalities of distribution of the profits and to renumber Article 12 into Article 13 so that it will be read as follows:

«Art. 13. Distribution of profits

13.1. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

13.2. Legal Reserve

An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a reserve required by Law, until and as long as this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

13.3. Dividends

To the extent that the holders of shares declare a dividend in any financial year:

13.3.1. At the end of each financial year, the Distributable Profit shall be allocated as follows:

- exclusively to the holders of the First Classes of Shares up to an annual distribution representing zero point five percent (0.5%) of the Par Value of the First Classes of Shares (the «Preferential Dividend») payable by fully closed accounting year, for the first accounting year pro rata temporaris and for the last time for the accounting year before the putting into liquidation of the Company;

then,

- the Statutory Distributable Profit shall be allocated:

- (i) provided that all the Shareholders hold at least one (1) Share in the Last Class of Shares, to the Holders of the Last Class of Shares;

- (ii) in the event that not all the Shareholders hold at least one (i) in the Last Class of Shares upon a declaration of a dividend, to the holders of all the Shares without regard to the Class they belong.

13.3.2. Interim dividends or any other distribution decided by the Board of Directors or the Shareholders shall be made in compliance with any applicable legal provision and allocated between the Shareholders in accordance with Article 13.3.1.»

Eight resolution

The New Shareholders unanimously resolve to amend Article 15 of the articles of association on the modalities of modification of the Articles and to renumber Article 15 into Article 16 so that it will be read as follows:

«Art. 16. Modification of articles

The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of Shareholders, by a Shareholders Meeting subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg and Article 9.3. Furthermore, if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. is a Shareholder, the provisions of Articles 8.1.2 to 8.1.4 may be amended only with the consent of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P.»

Ninth resolution

The New Shareholders unanimously resolve to do ancillary amendments (including but not limited to replacement of «manager» by «director», upper-case, renumbering).

As a result of the above resolution the coordinated articles of the Company can now read as follows:

Art. 1. Corporate form

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular, the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in Articles 7.1, 7.2, 7.5 and 9.1 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Definitions

In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters: «Available Profit» means for the purpose of calculating the Repurchase Price, the Distributable Profit which shall be determined on the basis of the Interim Financial Statements drawn up by the Board of Directors on the date immediately preceding the Repurchase Date;

«Board of Directors» has the meaning as set forth in Article 8.1.1 of these Articles;

«Class A Shares» means the shares of class A having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class A Share» means any of them;

«Class B Shares» means the shares of class B having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class B Share» means any of them;

«Class C Shares» means the shares of class C having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class C Share» means any of them;

«Class D Shares» means the shares of class D having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class D Share» means any of them;

«Class E Shares» means the shares of class E having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class E Share» means any of them;

«Company» has the meaning as set forth in Article 1;

«Distributable Profits» means the Company's profit available for distribution in accordance with the provisions of the Law and including the Share Premium Reserve, after allocation of profits to any reserve that may be required by the Law and/or these Articles (if any);

«First Classes Shares» means, at a given moment, the class(es) of Shares still in issue, other than the Last Class of Shares;

«General Shareholders' Meeting» means any general meeting of the Shareholders of the Company;

«Interim Financial Statements» means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the attached notes of the Company;

«Last Class of Shares» means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

«Law» has the meaning as set forth in Article 1;

«Par Value» means twenty-five Euro (EUR 25) per Share;

«Preferential Dividend» has the meaning as set forth in Article 13.3.1 of these Articles;

«Repurchase Date» has the meaning as set forth in Article 7.4.2 of these Articles;

«Repurchase Price» means the sum of the Available Profit of the Company plus the aggregate Par Value of all the Last Class of Shares to be repurchased;

«Share Premium Reserve» has the meaning as set forth in Article 7.1.3 of these Articles;

«Shares» means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D and the Class E Shares and «Share» means any of them;

«Shareholders» means the holders of Shares of any class and «Shareholder» means any of them; and

«Statutory Distributable Profits» means the Distributable Profits after deduction of the Preferential Dividend.

Art. 3. Corporate object

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

3.3. In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.5. The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Denomination

The Company will have the denomination OSCAR B, S.à r.l.

Art. 6. Registered office

6.1. The registered office of the company is established in Luxembourg City.

6.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of General Shareholders' Meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

6.3. The address of the registered office of the company may be transferred within the municipality by simple decision of the sole Director or in case of plurality of Directors, by a decision of the Board of Directors.

6.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 7. Share capital - Shares

7.1. Subscribed Share Capital

7.1.1. The subscribed capital of the Company is set at seventy-five thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 75,675.-) divided into:

- (a) 603 Class A Shares,
- (b) 606 Class B Shares,
- (c) 606 Class C Shares,
- (d) 606 Class D Shares,
- (e) 606 Class E Shares,

all with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per Share, all fully subscribed and entirely paid up.

7.1.2. At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the single Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

7.1.3. The Shares may be issued subject to the payment of a share premium, it being understood that any Share on which a share premium has been paid will be solely and exclusively entitled to such share premium as well as to the portion of such share premium that has been allocated to the legal reserve. The share premium shall be allocated to a reserve hereafter referred to as the «Share Premium Reserve». The Share Premium Reserve is available for any type of distribution including but not limited to dividends, liquidation loans or for the payment of the Repurchase Price.

7.2. Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by decision of the general Shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

7.3. Profit Participation

Subject to Article 13, each Share entitles the holder to a fraction of the Distributable Profit in direct proportion to the number of Shares in existence.

7.4. Repurchase of Shares

7.4.1. The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law and the Articles.

7.4.2. Furthermore, the Board of Directors shall be entitled, subject to the prior approval of the single Shareholder or unanimous approval of all the Shareholders, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Last Class of Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the «Repurchase Date»).

7.4.3. Each Last Class of Share repurchased in accordance with this Article 7.4 shall entitle its holder to a pro rata portion of the Repurchase Price.

7.4.4. The repurchase of the Last Class of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under the law and the Articles. Therefore, the repurchase can only be made by using sums met out of profit, or a fresh issue of shares or from sums created to available reserves such as the Share Premium Reserve.

7.4.5. Immediately after the payment of the Repurchase Price, the sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Meeting in view of decreasing the share capital by canceling the repurchased Last Class of Shares.

7.5. Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.6. Transfer of Shares

7.6.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.6.2. In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

7.6.3. Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

7.6.4. Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

7.7. Registration of shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 8. Management

8.1. Appointment and Removal

8.1.1. The Company is managed by a sole director (gérant) (a «Director») or more Directors. If several Directors have been appointed, they will constitute a Board of Directors (conseil de gérance) (the «Board of Directors»). The Director(s) need not to be Shareholder(s).

8.1.2. The Director(s) is/are appointed by the General Shareholders Meeting of, according to the following rules:

8.1.2.1. In case of plurality of Shareholders and if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. is a Shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the General Shareholders' Meeting shall appoint one Director from this list.

8.1.2.2. In the absence of nominations pursuant to Articles 8.1.2.1 above, the General Shareholders' Meeting shall be free to appoint the relevant Director(s) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

8.1.2.3. In case of plurality of Directors, the General Shareholders' Meeting shall appoint the remaining Directors in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

8.1.3. A Director may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

8.1.4. In the event a Director is removed or replaced or in the event a Director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the General Shareholders' Meeting, in compliance with the provisions of Articles 8.1.2.1 to 8.1.2.3 above, so that if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. is a Shareholder it shall be represented on the Board of Directors.

8.1.5. The sole Director and each of the members of the Board of Directors shall not be compensated for his/their services as Director, unless otherwise resolved by the General Shareholders Meeting. The Company shall reimburse any Director for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of Directors.

8.2. Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general Shareholders Meeting fall within the competence of the sole Director, or in case of plurality of Directors, of the Board of Directors.

8.3. Representation and Signatory Power

8.3.1. In dealing with third parties as well as in justice, the sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 8.3 shall have been complied with.

8.3.2. The Company shall be bound by the sole signature of its sole Director, and, in case of plurality of Directors, by the joint signature of any two Directors.

8.3.3. The sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

8.3.4. The sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

8.4. Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

8.4.1. The Board of Directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

8.4.2. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

8.4.3. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any Director.

8.4.4. The Board of Directors can discuss or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at the meeting of the Board of Directors.

8.4.5. In case of plurality of Directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

8.4.6. Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at the Directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

8.4.7. Any and all Directors may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video call or by other similar means of communication allowing all the Directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.5. Liability of Directors (Gérants)

Any Director assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 9. General shareholders' meeting

9.1. The single Shareholder assumes all powers conferred to the General Shareholders' Meeting.

9.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

9.3. However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Company Act.

9.4. The holding of General Shareholders' Meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed Twenty-Five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting

10.1. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, an annual General Shareholders Meeting shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month of May, at 2 p.m.

10.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit

Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be Shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts

12.1. Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

12.2. Annual Accounts

12.2.1. At the end of each fiscal year, the sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

12.2.2. Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the law.

Art. 13. Distribution of profits

13.1. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

13.2. Legal Reserve

An amount equal to Five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a reserve required by Law, until and as long as this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

13.3. Dividends

To the extent that the holders of Shares declare a dividend in any financial year:

13.3.1. At the end of each financial year, the Distributable Profit shall be allocated as follows:

- exclusively to the holders of the First Classes of Shares up to an annual distribution representing zero point five percent (0.5%) of the Par Value of the First Classes of Shares (the «Preferential Dividend») payable by fully closed accounting year, for the first accounting year pro rata temporaris and for the last time for the accounting year before the putting into liquidation of the Company;

then,

- the Statutory Distributable Profit shall be allocated:

- (i) provided that all the Shareholders hold at least one (1) Share in the Last Class of Shares, to the Holders of the Last Class of Shares;

- (ii) in the event that not all the Shareholders hold at least one (i) in the Last Class of Shares upon a declaration of a dividend, to the holders of all the Shares without regard to the Class they belong.

13.3.2. Interim dividends or any other distribution decided by the Board of Directors or the Shareholders shall be made in compliance with any applicable legal provision and allocated between the Shareholders in accordance with Article 13.3.1.

Art. 14. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

14.2. Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the General Shareholders Meeting in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

14.3. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 16. Modification of articles

The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of Shareholders, by a Shareholders Meeting subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg and Article 9.3. Furthermore, if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. is a Shareholder, the provisions of Articles 8.1.2 to 8.1.4 may be amended only with the consent of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately seven thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept février.

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de OSCAR B, S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège au Luxembourg, constituée par acte notarié du notaire soussigné le 18 janvier 2006, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après nommée la «Société»).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Stéphanie Pautot - Martinache, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Hubert Janssen, demeurant au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M^e Yann Hilpert, avocat à la Cour, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Agrément de l'entrée des entités suivantes comme nouveaux associés de la Société:

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., un limited partnership constitué sous l'empire des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walkers House, Mary Street, P.O. Box 908, GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son GENERAL PARTNER CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, immatriculé auprès de la JERSEY FINANCIAL SERVICES COMMISSION sous le numéro 89461 («CVCEEP IV B»);

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P., un limited partnership constitué sous l'empire des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walkers House, Mary Street, P.O. Box 908, GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son General Partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, immatriculé auprès de la JERSEY FINANCIAL SERVICES COMMISSION sous le numéro 90393 («CVCEEP IV C»);

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., un limited partnership constitué sous l'empire des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walkers House, Mary Street, P.O. Box 908, GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son General Partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, immatriculé auprès de la JERSEY FINANCIAL SERVICES COMMISSION sous le numéro 90393 («CVCEEP IV D»);

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., un limited partnership constitué sous l'empire des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walkers House, Mary Street, P.O. Box 908, GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son General Partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, immatriculé auprès de la JERSEY FINANCIAL SERVICES COMMISSION sous le numéro 90393 («CVCEEP IV E»);

2. Réduction du capital social d'un montant de quarante mille euros (40.000,- EUR) afin de réduire son montant actuel de quarante mille euros (40.000,- EUR) à zéro par moyen de l'annulation de toutes les parts sociales existantes et le remboursement d'un montant de quarante mille euros (40.000,- EUR) à l'associé existant et augmentation du capital social par un montant de soixante quinze mille six cent soixante quinze euros (75.675,- EUR) par l'émission de:

- 603 Parts Sociales de Classe A (les «Parts A»);
 - 606 Parts Sociales de Classe B (les «Parts B»);
 - 606 Parts Sociales de Classe C (les «Parts C»);
 - 606 Parts Sociales de Classe D (les «Parts D»);
 - 606 Parts Sociales de Classes E (les «Parts E»);
- chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

3. Souscription et libération totale à leur valeur nominale des parts sociales nouvellement émises par apport en espèces par les souscripteurs suivants dans la proportion et pour les montants suivants:

Nouvelles Associés	Nouveaux Parts Sociales					Valeur nominale totale (en EUR)
	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D	Classe E	
CVCEEP IV B	146	146	146	146	146	18.250
CVCEEP IV C	234	236	236	236	236	29.450
CVCEEP IV D	198	199	199	199	199	24.850
CVCEEP IV E	25	25	25	25	25	3.125
Total	603	606	606	606	606	75.675

4. Modification subséquente des dispositions de l'article 6 des statuts et renumérotation de l'article 6 en article 7, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Art. 7. Capital social actions

7.1. Capital social Souscrit

7.1.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante quinze mille six cent soixante quinze euros (75.675,- EUR) divisé en:

- (a) 603 Parts Sociales de Classe A;
- (b) 606 Parts Sociales de Classe B;
- (c) 606 Parts Sociales de Classe C;
- (d) 606 Parts Sociales de Classe D;
- (e) 606 Parts Sociales de Classe E.

Toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), entièrement souscrites et libérées.

7.1.2. A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

7.1.3. Les actions peuvent être émises sous réserve du paiement d'une prime d'émission de parts sociales, étant entendu que toute action pour laquelle a une prime a été payée aura exclusivement le droit à une telle prime ainsi qu'à la portion de cette prime qui sera allouée à la réserve légale. La prime d'émission de parts sociales sera allouée à une réserve ci-après dénommée la «Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales». La Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales est disponible pour toute sorte de distribution, y compris dividendes, prêts de liquidation ou le paiement du Prix de Rachat.

7.2. Modification du Capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

7.3. Participation aux Profits

Conformément à l'article 13, chaque part sociale donne droit à une fraction des Bénéfices Distribuables en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

7.4. Rachat d'Actions

7.4.1. La Société pourra racheter ses actions sous condition d'observer les dispositions de la Loi et des Statuts.

7.4.2. En outre, le Conseil de Gérance aura droit, sous réserve de l'approbation préalable du seul et unique Associé ou de l'approbation unanime de tous les Associés, de racheter entièrement la Dernière Catégorie de Parts Sociales à tout moment par mise en demeure des titulaires de la Dernière Catégorie de Parts Sociales en précisant le nombre d'actions de Dernière Catégorie à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu (la «Date de Rachat»).

7.4.3. Chaque action de Dernière Catégorie de Parts Sociales rachetée selon les dispositions de cet article 7.4 donnera à son titulaire le droit à une part pro rata du Prix de Rachat.

7.4.4. Le rachat de la Dernière Catégorie de Parts Sociales ne pourra avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous de la valeur du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées selon la Loi et les Statuts. Ainsi, le rachat ne pourra être effectué qu'en utilisant des montants provenant des bénéfices, ou d'une nouvelle émission d'actions, ou des montants créés aux réserves disponibles telles que la Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales.

7.4.5. Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, le Gérant unique, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance prendra les mesures nécessaires, y compris, mais non exclusivement, la convocation d'une Assemblée Générale en vue de réduire le capital social par l'annulation de la Dernière Catégorie de Parts Sociales rachetée.

7.5. Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.6. Transfert de Parts Sociales

7.6.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.6.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

7.6.3. Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

7.6.4. Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

7.7. Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.»

5. Introduction d'un nouvel Article 2 dans les statuts de la Société, énumérant toutes les définitions, et qui prendra la forme qui suit:

«Art. 2. Définitions

En plus des autres termes définis dans ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

«Bénéfices Disponibles» signifie, pour le calcul du Prix de Rachat, les Bénéfices Distribuables qui seront déterminés à partir des Etats Financiers Intérimaires établis par le Conseil de Gérance à la date qui précède immédiatement la Date de Rachat.

«Conseil de Gérance» a la signification prévue à l'article 8.1.1 des ces Statuts;

«Parts Sociales de Classe A» signifie les parts sociales de classe A ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe A» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe B» signifie les parts sociales de classe B ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe B» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe C» signifie les parts sociales de classe C ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe C» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe D» signifie les parts sociales de classe D ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe D» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe E» signifie les parts sociales de classe E ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe E» signifie une d'entre elles;

«Société» a la signification prévue dans l'article 1^{er};

«Bénéfices Distribuables» signifie les bénéfices de la Société disponibles pour distribution en conformité avec les dispositions de la Loi et des Statuts, y compris la Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales, après allocation des bénéfices à toute autre réserve requise par la Loi et/ou ces Statuts (le cas échéant):

«Parts Sociales de Première Classe» signifie, à un moment donné, les classes de parts sociales encore en circulation, et autres que la Dernière Classe de Parts Sociales;

«Assemblée Générale» signifie toute assemblée des associés de la Société;

«Etats Financiers Intérimaires» signifie le bilan intérimaire, le rapport de profits et de pertes intérimaire, et les annexes de la Société;

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière classe de Parts Sociales basée sur l'ordre alphabétique et qui sont encore en circulation à un moment donné.

«Loi» a la signification prévue dans l'article 1^{er};

«Valeur Nominale» signifie vingt-cinq euros (25 EUR) par Part Sociale;

«Dividende Préférentiel» a la signification prévue dans l'article 13.3.1 de ces Statuts;

«Date de Rachat» a la signification prévue dans l'article 7.4.2 de ces Statuts;

«Prix de Rachat» signifie le montant des Bénéfices Disponibles de la Société plus la Valeur Nominale de toutes les parts sociales de la Dernière Catégorie de Parts Sociales à être rachetées;

«Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales» a la signification prévue dans l'Article 7.1.3 de ces Statuts;

«Parts Sociales» signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, et les Parts Sociales de Classe E et «Part Sociale» signifie l'une d'entre elles;

«Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie l'un d'entre eux;

«Bénéfices Distribuables Statutaires» signifie les Bénéfices Distribuables après déduction du Dividende Préférentiel.»

6. Modification de l'article 7.3 sur les modalités de représentation et de délégation et renumérotation de l'article 7.3 en article 8.3 afin que ce dernier se lise ainsi:

«8.3. Représentation et pouvoir de signature

8.3.1. Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 8.3.

8.3.2. La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures collectives de deux de ses Gérants.

8.3.3. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

8.3.4. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa renumérotation (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.»

7. Modification de l'Article 12 sur les modalités de distribution des bénéfices et renumérotation de l'Article 12 en Article 13 afin que ce dernier se lise ainsi:

«Art. 13. Distribution de bénéfices

13.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

13.2. Réserve Légale

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

13.3. Dividendes

Dans la mesure où les détenteurs de parts sociales déclarent un dividende pendant l'exercice social:

13.3.1. A la fin de chaque exercice social, les Bénéfices Distribuables seront alloués ainsi:

- exclusivement aux détenteurs des Parts Sociales de Première Classe jusqu'à une distribution annuelle qui représente zéro virgule cinq pour cent (0,5%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales de Première Classe (le «Dividende Préférentiel») payable avant la fin de la clôture de l'année comptable, pour la première année comptable pro rata temporis et pour la dernière fois pour l'année comptable avant la liquidation de la Société.

Puis,

- les Bénéfices Distribuables Statutaires seront alloués:

(i) pourvu que tous les Associés détiennent au moins une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales, aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales;

(ii) au cas où tous les Associés ne détiennent pas au moins une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales sur déclaration d'un dividende, aux détenteurs de toutes les Actions sans considération de la Classe à laquelle ils appartiennent.

13.3.2. Les dividendes intérimaires ou toute autre distribution décidée par le Conseil de Gérance ou par les Associés sera effectuée conformément aux provisions légales applicables et alloués entre les Associés selon l'article 13.3.1.»

8. Modification de l'article 15 sur les modalités de modification des statuts de la Société et renumérotation de l'article 15 en article 16 afin que ce dernier se lise ainsi:

«Art. 16. Modifications statutaires

Les Statuts pourront être modifiées de temps à autre, et en cas de pluralité d'Associés, par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et l'Article 9.3. De plus, si (et tant que) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) LP est Associé, les dispositions des articles 8.1.2 à 8.1.3 pourront être modifiées uniquement avec l'accord de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) LP.»

9. Modifications auxiliaires (y compris, et non limité au, remplacement de «manager» par «director», majuscules, renumérotation) émission de statuts coordonnés de la Société.

II. Ont comparu:

CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une société régie par les lois de Jersey ayant son siège au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX (ci-après dénommé l'«Associé Existant»),

Représenté par Mme Stéphanie Pautot - Martinache, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg conformément à une procuration sous seing privé datée en février 2006.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ledit comparant est le seul et unique associé de la Société.

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Existant approuve l'entrée comme nouveaux associés de la Société les entités suivantes:

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., un limited partnership constitué sous l'empire des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walkers House, Mary Street, P.O. Box 908, GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son GENERAL PARTNER CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, immatriculé auprès de la JERSEY FINANCIAL SERVICES COMMISSION sous le numéro 89461 (CVCEEP IV B);

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P., un limited partnership constitué sous l'empire des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walkers House, Mary Street, P.O. Box 908, GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son General Partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, immatriculé auprès de la JERSEY FINANCIAL SERVICES COMMISSION sous le numéro 90393 (CVCEEP IV C);

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., un limited partnership constitué sous l'empire des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walkers House, Mary Street, P.O. Box 908, GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son General Partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, immatriculé auprès de la JERSEY FINANCIAL SERVICES COMMISSION sous le numéro 90393 (CVCEEP IV D);

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., un limited partnership constitué sous l'empire des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walkers House, Mary Street, P.O. Box 908, GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son General Partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, immatriculé auprès de la JERSEY FINANCIAL SERVICES COMMISSION sous le numéro 90393 (CVCEEP IV E);

CVCEEP IV B, CVCEEP IV C, CVCEEP IV D, CVCEEP IV E, sont ci-après dénommés les «Nouveaux Associés». L'Associé Existant, ainsi que les Nouveaux Associés, sont ci-après dénommés les «Associés».

Deuxième résolution

L'Associé Existant décide réduire le capital social par un montant de quarante mille euros (40.000,- EUR) afin de réduire son montant actuel de quarante mille euros (40.000,- EUR) à zéro par moyen de l'annulation de toutes les parts sociales existantes et le remboursement d'un montant de Quarante mille euros (40.000,- EUR) à l'Associé Existant de la manière suivante:

Associé existant	Montant en EUR
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED	40.000

L'Associé Existant consent à ce que le montant que lui doit la Société suite à la réduction du capital social telle que précisée ci-dessus sera payé aussitôt que la Société recevra des revenus suffisants par moyen de dividendes, remboursement du capital ou toute autre sorte de revenu résultant de son activité en tant que holding.

Immédiatement après, L'Associé Existant décide d'augmenter le capital social par un montant de soixante quinze mille six cent soixante quinze euros (75.675,- EUR) par la création et l'émission des nouvelles classes de parts sociales suivantes:

- 603 Parts Sociales de Classe A;
- 606 Parts Sociales de Classe B;
- 606 Parts Sociales de Classe C;
- 606 Parts Sociales de Classe D;
- 606 Parts Sociales de Classe E.

chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E sont ci-après dénommées les «Nouvelles Parts Sociales».

Troisième résolution

L'Associé Existant reconnaît la souscription des Nouvelles Parts Sociales par les Nouveaux Associés comme énumérée dans le tableau ci-dessous et le paiement de ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en espèces d'un montant total de soixante quinze mille six cent soixante quinze euros (75.675,- EUR), ainsi:

Nouvelles Associés	Nouveaux Parts Sociales					Valeur nominale totale (en EUR)
	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D	Classe E	
CVCEEP IV B	146	146	146	146	146	18.250
CVCEEP IV C	234	236	236	236	236	29.450
CVCEEP IV D	198	199	199	199	199	24.850
CVCEEP IV E	25	25	25	25	25	3.125
Total	603	606	606	606	606	75.675

Les Nouveaux Associés, représentés par M. Yann Hilpert, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, conformément à des procurations sous seing privé datées en février 2006, ci-jointes, déclarent souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les payer par apport en espèces dans les proportions et les montants indiqués dans le tableau ci-dessus.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions indiquées ci-dessus a été fournie au notaire soussigné.

Suite aux résolutions précédentes, les nouveaux associés, représentés tels que ci-dessus, comparissent, afin de délibérer et de voter sur les résolutions restantes suivantes:

Quatrième résolution

En conséquence de la deuxième résolution, les Nouveaux Associés décident unanimement de modifier l'article 6 des statuts et de renuméroter l'article 6 en article 7 afin que ce dernier se lise ainsi:

«Art. 7. Capital social - Actions

7.1. Capital social Souscrit

7.1.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante quinze mille six cent soixante quinze euros (75.675,- EUR) divisé en:

- (a) 603 Parts Sociales de Classe A;
- (b) 606 Parts Sociales de Classe B;
- (c) 606 Parts Sociales de Classe C;
- (d) 606 Parts Sociales de Classe D;
- (e) 606 Parts Sociales de Classe E.

Toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), entièrement souscrites et libérées.

7.1.2. A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

7.1.3. Les actions peuvent être émises sous réserve du paiement d'une prime d'émission de parts sociales, étant entendu que toute action pour laquelle a une prime a été payée aura exclusivement le droit à une telle prime ainsi qu'à la portion de cette prime qui sera allouée à la réserve légale. La prime d'émission de parts sociales sera allouée à une réserve ci-après dénommée la «Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales». La Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales est disponible pour toute sorte de distribution, y compris dividendes, prêts de liquidation ou le paiement du Prix de Rachat.

7.2. Modification du Capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

7.3. Participation aux Profits

Conformément à l'article 13, chaque part sociale donne droit à une fraction des Bénéfices Distribuables en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

7.4. Rachat d'Actions

7.4.1. La Société pourra racheter ses actions sous condition d'observer les dispositions de la Loi et des Statuts.

7.4.2. En outre, le Conseil de Gérance aura droit, sous réserve de l'approbation préalable du seul et unique Associé ou de l'approbation unanime de tous les Associés, de racheter entièrement la Dernière Catégorie de Parts Sociales à tout moment par mise en demeure des titulaires de la Dernière Catégorie de Parts Sociales en précisant le nombre d'actions de Dernière Catégorie à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu (la «Date de Rachat»).

7.4.3. Chaque action de Dernière Catégorie de Parts Sociales rachetée selon les dispositions de cet article 7.4 donnera à son titulaire le droit à une part pro rata du Prix de Rachat.

7.4.4. Le rachat de la Dernière Catégorie de Parts Sociales ne pourra avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous de la valeur du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées selon la Loi et les Statuts. Ainsi, le rachat ne pourra être effectué qu'en utilisant des montants provenant des bénéfices, ou d'une nouvelle émission d'actions, ou des montants créés aux réserves disponibles telles que la Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales.

7.4.5. Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, le Gérant unique, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance prendra les mesures nécessaires, y compris, mais non exclusivement, la convocation d'une Assemblée Générale en vue de réduire le capital social par l'annulation de la Dernière Catégorie de Parts Sociales rachetée.

7.5. Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.6. Transfert de Parts Sociales

7.6.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.6.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

7.6.3. Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non -associés qu'après approbation préalable en Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social.

7.6.4. Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

7.7. Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.»

Cinquième résolution

Les Nouveaux Associés décident unanimement d'introduire un nouvel article 2 dans les statuts qui énumère toutes les définitions et qui prendra la forme qui suit:

«Art. 2. Définitions

En plus des autres termes définis dans ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

«Bénéfices Disponibles» signifie, pour le calcul du Prix de Rachat, les Bénéfices Distribuables qui seront déterminés à partir des Etats Financiers Intérimaires établis par le Conseil de Gérance à la date qui précède immédiatement la Date de Rachat.

«Conseil de Gérance» a la signification prévue à l'article 8.1.1 des ces Statuts;

«Parts Sociales de Classe A» signifie les parts sociales de classe A ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe A» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe B» signifie les parts sociales de classe B ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe B» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe C» signifie les parts sociales de classe C ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe C» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe D» signifie les parts sociales de classe D ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe D» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe E» signifie les parts sociales de classe E ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe E» signifie une d'entre elles;

«Société» a la signification prévue dans l'article 1^{er};

«Bénéfices Distribuables» signifie les bénéfices de la Société disponibles pour distribution en conformité avec les dispositions de la Loi et des Statuts, y compris la Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales, après allocation des bénéfices à toute autre réserve requise par la Loi et/ou ces Statuts (le cas échéant):

«Parts Sociales de Première Classe» signifie, à un moment donné, les classes de parts sociales encore en circulation, et autres que la Dernière Classe de Parts Sociales;

«Assemblée Générale» signifie toute assemblée des Associés de la Société;

«Etats Financiers Intérimaires» signifie le bilan intérimaire, le rapport de profits et de pertes intérimaire, et les annexes de la Société;

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière classe de Parts Sociales basée sur l'ordre alphabétique et qui sont encore en circulation à un moment donné.

«Loi» a la signification prévue dans l'article 1^{er};

«Valeur Nominale» signifie vingt-cinq euros (25 EUR) par Part Sociale;

«Dividende Préférentiel» a la signification prévue dans l'article 13.3.1 de ces Statuts;

«Date de Rachat» a la signification prévue dans l'article 7.4.2 de ces Statuts;

«Prix de Rachat» signifie le montant des Bénéfices Disponibles de la Société plus la Valeur Nominale de toutes les parts sociales de la Dernière Catégorie de Parts Sociales à être rachetées;

«Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales» a la signification prévue dans l'Article 7.1.3 de ces Statuts;

«Parts Sociales» signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, et les Parts Sociales de Classe E et «Part Sociale» signifie l'une d'entre elles;

«Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie l'un d'entre eux;

«Bénéfices Distribuables Statutaires» signifie les Bénéfices Distribuables après déduction du Dividende Préférentiel.»

Sixième résolution

Les Nouveaux Associés se décident unanimement de modifier l'article 7.3 sur les modalités de représentation et de délégation et de renuméroter l'article 7.3 en article 8.3 afin que ce dernier se lise ainsi:

8.3. Représentation et pouvoir de signature

8.3.1. Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 8.3.

8.3.2. La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures collectives de deux de ses Gérants.

8.3.3. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

8.3.4. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa renumérotation (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.»

Septième résolution

Les Nouveaux Associés décident unanimement de modifier l'article 12 sur les modalités de distribution des bénéfices et de renuméroter l'article 12 en article 13 afin que ce dernier se lise ainsi:

«Art. 13. Distribution de bénéfices

13.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

13.2. Réserve Légale

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

13.3. Dividendes

Dans la mesure où les détenteurs de parts sociales déclarent un dividende pendant l'exercice social:

13.3.1. A la fin de chaque exercice social, les Bénéfices Distribuables seront alloués ainsi:

- exclusivement aux détenteurs des Parts Sociales de Première Classe jusqu'à une distribution annuelle qui représente zéro virgule cinq pour cent (0,5%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales de Première Classe (le «Dividende Préférentiel») payable avant la fin de la clôture de l'année comptable, pour la première année comptable pro rata temporis et pour la dernière fois pour l'année comptable avant la liquidation de la Société.

Puis,

- les Bénéfices Distribuables Statutaires seront alloués:

(i) pourvu que tous les Associés détiennent au moins une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales, aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales;

(ii) au cas où tous les Associés ne détiennent pas au moins une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales sur déclaration d'un dividende, aux détenteurs de toutes les Actions sans considération de la Classe à laquelle ils appartiennent.

13.3.2. Les dividendes intérimaires ou toute autre distribution décidée par le Conseil de Gérance ou par les Associés sera effectuée conformément aux provisions légales applicables et alloués entre les Associés selon l'article 13.3.1.»

Huitième résolution

Les Nouveaux Associés décident unanimement de modifier l'article 15 sur les modalités de modification des Statuts et de re-numéroter l'article 15 en article 16 afin que ce dernier se lise ainsi:

«Art. 16. Modifications statutaires

Les Statuts pourront être modifiées de temps à autre, et en cas de pluralité d'Associés, par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et l'Article 9.3. De plus, si (et tant que) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) LP est Associé, les dispositions des articles 8.1.2 à 8.1.3 pourront être modifiées uniquement avec l'accord de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P.»

Neuvième résolution

Les Nouveaux Associés décident unanimement de faire des modifications auxiliaires (y compris, mais non limité au, remplacement de «manager» par «director», majuscules, renumérotation).

Par conséquent de la résolution susmentionnée, les statuts coordonnés prendront désormais la forme qui suit:

«Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7.1,7.2, 7.5, et 9.1, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Définitions

En plus des autres termes définis dans ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

«Bénéfices Disponibles» signifie, pour le calcul du Prix de Rachat, les Bénéfices Distribuables qui seront déterminés à partir des Etats Financiers Intérimaires établis par le Conseil de Gérance à la date qui précède immédiatement la Date de Rachat.

«Conseil de Gérance» a la signification prévue à l'article 8.1.1 des ces Statuts;

«Parts Sociales de Classe A» signifie les parts sociales de classe A ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe A» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe B» signifie les parts sociales de classe B ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe B» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe C» signifie les parts sociales de classe C ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe C» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe D» signifie les parts sociales de classe D ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe D» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe E» signifie les parts sociales de classe E ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe E» signifie une d'entre elles;

«Société» a la signification prévue dans l'article 1^{er};

«Bénéfices Distribuables» signifie les bénéfices de la Société disponibles pour distribution en conformité avec les dispositions de la Loi et des Statuts, y compris la Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales, après allocation des bénéfices à toute autre réserve requise par la Loi et/ou ces Statuts (le cas échéant):

«Parts Sociales de Première Classe» signifie, à un moment donné, les classes de parts sociales encore en circulation, et autres que la Dernière Classe de Parts Sociales;

«Assemblée Générale» signifie toute assemblée des Associés de la Société;

«Etats Financiers Intérimaires» signifie le bilan intérimaire, le rapport de profits et de pertes intérimaire, et les annexes de la Société;

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière classe de Parts Sociales basée sur l'ordre alphabétique et qui sont encore en circulation à un moment donné.

«Loi» a la signification prévue dans l'article 1^{er};
«Valeur Nominale» signifie vingt-cinq euros (25 EUR) par Part Sociale;
«Dividende Préférentiel» a la signification prévue dans l'article 13.3.1 de ces Statuts;
«Date de Rachat» a la signification prévue dans l'article 7.4.2 de ces Statuts;
«Prix de Rachat» signifie le montant des Bénéfices Disponibles de la Société plus la Valeur Nominale de toutes les parts sociales de la Dernière Catégorie de Parts Sociales à être rachetées;
«Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales» a la signification prévue dans l'Article 7.1.3 de ces Statuts;
«Parts Sociales» signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, et les Parts Sociales de Classe E et «Part Sociale» signifie l'une d'entre elles;
«Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie l'un d'entre eux;
«Bénéfices Distribuables Statutaires» signifie les Bénéfices Distribuables après déduction du Dividende Préférentiel.

Art. 3. Objet social

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.5. La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination

La Société aura la dénomination: OSCAR B, S.à r.l.

Art. 6. Siège social

6.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

6.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6.3. L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

6.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 7. Capital social - Actions

7.1. Capital Social Souscrit

7.1.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante quinze mille six cent soixante quinze euros (75.675,- EUR) divisé en:

- (a) 603 Parts Sociales de Classe A;
- (b) 606 Parts Sociales de Classe B;
- (c) 606 Parts Sociales de Classe C;
- (d) 606 Parts Sociales de Classe D;
- (e) 606 Parts Sociales de Classe E.

Toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), entièrement souscrites et libérées.

7.1.2. A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

7.1.3. Les actions peuvent être émises sous réserve du paiement d'une prime d'émission de Parts Sociales, étant entendu que toute action pour laquelle a une prime a été payée aura exclusivement le droit à une telle prime ainsi qu'à la portion de cette prime qui sera allouée à la réserve légale. La prime d'émission de Parts Sociales sera allouée à une réserve ci-après dénommée la «Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales». La Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales est disponible pour toute sorte de distribution, y compris dividendes, prêts de liquidation ou le paiement du Prix de Rachat.

7.2. Modification du Capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'Assemblée générale des Associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

7.3. Participation aux Profits

Conformément à l'article 13, chaque part sociale donne droit à une fraction des Bénéfices Distribuables en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

7.4. Rachat d'Actions

7.4.1. La Société pourra racheter ses actions sous condition d'observer les dispositions de la Loi et des Statuts.

7.4.2. En outre, le Conseil de Gérance aura droit, sous réserve de l'approbation préalable du seul et unique Associé ou de l'approbation unanime de tous les Associés, de racheter entièrement la Dernière Catégorie de Parts Sociales à tout moment par mise en demeure des titulaires de la Dernière Catégorie de Parts Sociales en précisant le nombre d'actions de Dernière Catégorie à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu (la «Date de Rachat»).

7.4.3. Chaque action de Dernière Catégorie de Parts Sociales rachetée selon les dispositions de cet article 7.4 donnera à son titulaire le droit à une part pro rata du Prix de Rachat.

7.4.4. Le rachat de la Dernière Catégorie de Parts Sociales ne pourra avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous de la valeur du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées selon la Loi et les Statuts. Ainsi, le rachat ne pourra être effectué qu'en utilisant des montants provenant des bénéficiaires, ou d'une nouvelle émission d'actions, ou des montants créés aux réserves disponibles telles que la Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales.

7.4.5. Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, le Gérant unique, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance prendra les mesures nécessaires, y compris, mais non exclusivement, la convocation d'une Assemblée Générale en vue de réduire le capital social par l'annulation de la Dernière Catégorie de Parts Sociales rachetée.

7.5. Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.6. Transfert de Parts Sociales

7.6.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.6.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

7.6.3. Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-Associés qu'après approbation préalable en Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social.

7.6.4. Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

7.7. Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 8. Management

8.1. Nomination et Révocation

8.1.1. La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement Associé(s).

8.1.2. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux règles suivantes:

8.1.2.1. En cas de pluralité d'Associés et dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. est Associé de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'Assemblée Générale nommera un gérant parmi cette liste.

8.1.2.2. En l'absence de nominations selon les dispositions de l'article 8.1.2.1. ci-dessus des Statuts, l'Assemblée Générale des Associés sera libre de nommer le(s) gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

8.1.2.3. En cas de pluralité de gérants, l'Assemblée Générale des Associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

8.1.3. Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

8.1.4. En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'Assemblée Générale des Associés, pourvoient à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 8.1.2.1. à 8.1.2.3 des Statuts ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. est Associée dans la Société, elle est représentée au Conseil de Gérance.

8.1.5. Le gérant unique et chacun des membres du Conseil de Gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'Assemblée Générale des Associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance, en cas de pluralité de gérants.

8.2. Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du Conseil de Gérance.

8.3. Représentation et pouvoir de signature

8.3.1. Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 8.3.

8.3.2. La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures collectives de deux de ses Gérants.

8.3.3. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

8.3.4. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa renumérotation (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

8.4. Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

8.4.1. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

8.4.2. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

8.4.3. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

8.4.4. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance.

8.4.5. En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

8.4.6. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

8.4.7. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.5. Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 9. Assemblée générale des associés

9.1. L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale des Associés.

9.2. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

9.3. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

9.4. La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés

10.1. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une Assemblée Générale des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 14.00 heures.

10.2. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes

Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels

12.1. Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

12.2. Comptes Annuels

12.2.1. A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

12.2.2. Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution de bénéfices

13.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

13.2. Réserve Légale

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

13.3. Dividendes

Dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales déclarent un dividende pendant l'exercice social:

13.3.1. A la fin de chaque exercice social, les Bénéfices Distribuables seront alloués ainsi:

- exclusivement aux détenteurs des Parts Sociales de Première Classe jusqu'à une distribution annuelle qui représente zéro virgule cinq pour cent (0,5%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales de Première Classe (le «Dividende Préférentiel») payable avant la fin de la clôture de l'année comptable, pour la première année comptable pro rata temporis et pour la dernière fois pour l'année comptable avant la liquidation de la Société.

Puis,

- les Bénéfices Distribuables Statutaires seront alloués:

(i) pourvu que tous les Associés détiennent au moins Une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales, aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales;

(ii) au cas où tous les Associés ne détiennent pas au moins Une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales sur déclaration d'un dividende, aux détenteurs de toutes les Actions sans considération de la Classe à laquelle ils appartiennent.

13.3.2. Les dividendes intérimaires ou toute autre distribution décidée par le Conseil de Gérance ou par les Associés sera effectuée conformément aux provisions légales applicables et alloués entre les Associés selon l'article 13.3.1.

Art. 14. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

14.2. Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

14.3. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et renumérotation.

Art. 15. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 16. Modifications statutaires

Les Statuts pourront être modifiées de temps à autre, et en cas de pluralité d'Associés, par l'assemblée des Associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et l'Article 9.3. De plus, si (et tant que) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) LP est Associé, les dispositions des articles 8.1.2 à 8.1.4 pourront être modifiées uniquement avec l'accord de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P.»

Frais

Les frais, dépenses, renumérotations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ sept mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Pautot, H. Janssen, Y. Hilpert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, vol. 152S, fol. 49, case 10. – Reçu 756,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

J. Elvinger.

(041675/211/1396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

OSCAR B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 114.535.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41720 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

J. Elvinger.

(041677/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

CAJAS ESPAÑOLAS DE AHORROS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 55.903.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société
le lundi 16 avril 2006 à 10.30 heures*

Cinquième résolution

«L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de la Société de Mme Guadalupe Guerrero Manzano et de nommer, sous réserve de l'approbation des autorités luxembourgeoises, Mme María Isabel Huertas Cabo, Head of Financial Services, Caja de Ahorros de Badajoz, Paseo de San Francisco, 18, E-06001 Badajoz au poste d'administrateur de la Société pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2007.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- M. Roberto Aleu Sánchez;
- M. Ramón García Golfe;
- M. Pablo Miguel Dols Bover;
- Mme Cristina Roquera López;
- M. Fernando Faces García;
- Mme María Digna Castro Seoane;
- M. Vicente Barcenilla Gil;
- M. José María Renedo Cortés;
- M. Munesh Mohandas Melwani Melwani;
- M. Francisco Javier Saiz Alonso;
- M. Roberto Rey Perales;
- M. Manuel López Robles;
- M. José María Marañón Barreras;
- M. Serafín Moreno Castillo;
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg, représentée par M. Georg Lasch, M. Sébastien Lecaudey et M. Craig Fedderson.

pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2007.»

Sixième résolution

«L'Assemblée décide de reconduire le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2007.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICE - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040962/3085/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

ROSBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 1, Beim Schlass.

R. C. Luxembourg B 115.824.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 9 mai 2006

Les associés de la société précitée représentant l'intégralité du capital social se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se connaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

I. Est nommé deuxième gérant technique de la société précitée:

Monsieur Lauria Vincenzo, restaurateur, né à Salandra (Italie), le 13 mai 1967, demeurant à L-5752 Frisange, 25A, rue de Luxembourg.

II. La société est engagée en toutes circonstances par la signature des trois gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

V. Lauria / R. Lauria / I. Garcia Turi

Gérant technique / Gérant technique / Gérant administratif

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02703. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041029//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

65594

GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 38.932.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2006

L'Assemblée Générale Ordinaire prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- de confirmer la nomination de Monsieur Rafael Jimenez Lopez faite par le conseil d'administration le 25 novembre 2005 pour remplacer M. Jean-Pierre de Cuyper.

Le mandat du nouvel administrateur a débuté le 25 novembre 2005 et se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Le Conseil d'administration se compose de trois membres:

- M. Ricardo Portabella Peralta, Financier, Coligny (Suisse), Président et Administrateur-délégué;

- Mme Sandra Pasti, employée privée, Luxembourg, Administrateur;

- M. Rafael Jimenez Lopez, employé privé, Barcelone, Administrateur;

- de renouveler le mandat de HRT REVISION, S.à r.l. aux fonctions de réviseur pour les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2006. Le mandat de réviseur expire à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2007;

- de transférer le siège social de la société au 74, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme

S. Pasti

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040965//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

ALBAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 70.093.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Fabio Mazzoni et Benoît Georis ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040998/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

ALLIANCE RESOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 72.689.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Géraldine Schmit, Fabio Mazzoni et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040999/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

SAFEI INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 25.606.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société,
le mardi 25 avril 2006 à 11 heures*

Cinquième résolution

«L'Assemblée ratifie la nomination de M. Enrique Fernández Sánchez au poste d'administrateur en remplacement de M. Jesús Santaolalla Presilla.

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de:

- M. Enrique Fernández Sánchez, Président;
- MUTUA GENERAL DE SEGUROS;
- VILLALMANZO S.A.;

pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.»

Sixième résolution

«L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises KPMG AUDIT pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040968/3085/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

DFP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 84.906.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue au siège social le 14 avril 2006

L'Assemblée a décidé:

1. de réélire INTERAUDIT, S.à r.l., commissaire aux comptes, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels de l'année se clôturant au 31 décembre 2006;

2. de réélire:

- Monsieur Albert J. Fioravanti, Administrateur Indépendant;
- Monsieur John Caravello, Administrateur A;
- Madame Amy Vespasiano, Administrateur A;
- WILMINGTON TRUST SP SERVICES (CHANNEL ISLANDS) LIMITED, Administrateur C;
- Monsieur Eric Biren, Administrateur C;

pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels de l'année se clôturant au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

DFP LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040989/984/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

STEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 51.959.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 17 mai 2006.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(044773/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

A & A DEVELOPMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 110.331.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Philippe Vanderhoven, Géraldine Schmit et Fabio Mazzoni, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041000/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

PEINTURE DENIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4808 Rodange, 48, chemin du Brouck.
R. C. Luxembourg B 116.054.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatre avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Semin Civovic, peintre, né à Berane (Yu), le 31 janvier 1974, demeurant à L-4808 Rodange, 48, chemin de Brouck,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de PEINTURE DENIS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Rodange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture-décorateur, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille vingt euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

a) gérant technique: Monsieur Reinhold Hausener, maître peintre, né à Eckfeld, le 8 août 1939, demeurant à D-54531 Wallscheid, Kastanienweg, 2;

- b) gérant administratif: Monsieur Semin Civovic, préqualifié.
 2. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.
 2. Le siège social de la société est fixé à L-4808 Rodange, 48, chemin de Brouck.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: S. Civovic, R. Hausener, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2006, vol. 916, fol. 48, case 6. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 avril 2006.

G. d'Huart.

(040992/207/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

ABM MERCHANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 77.342.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Christophe Davezac, Fabio Mazzoni et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041002/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

ARGEM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 55.140.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 février 2006 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Marie-José Reyter.

Lors de cette même Assemblée, le mandat de l'administrateur:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Puis, cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Robert Hovenier et de Madame Monique Juncker. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,

MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour ARGEM PARTICIPATIONS S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041114/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

65598

CAP LITTORAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 103.061.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société TELSON LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Suite 2B, International House, Bell Lane, ici représentée par Madame Gaby Trierweiler, employée privée, demeurant à Leudelange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 6 avril 2006, laquelle procuration, après été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme CAP LITTORAL INVEST S.A. ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage en date du 14 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1201 du 24 novembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous la section B, numéro 103.061.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, entièrement libérées.

Que TELSON LIMITED, prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire représentant l'intégralité du capital social de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société.

Qu'elle déclare encore que tout le passif a été payé et que des provisions pour pertes ont été faites et que la liquidation de la Société a été achevée.

Elle déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société CAP LITTORAL INVEST S.A. et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Trierweiler, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 42, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 mai 2006.

P. Decker.

(042160/206/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

CINEMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 103.082.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Fabio Mazzoni, Philippe Vanderhoven et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041004/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

NOUVELLE AUTOCARAVANE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 92.641.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société NOUVELLE AUTOCARAVANE HOLDING S.A., reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mars 2006, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 avril 2006, volume 903, folio 22, case 7:

- que la société NOUVELLE AUTOCARAVANE HOLDING S.A. (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 92.641,

constituée suivant acte notarié du 28 mars 2003 et publié au Mémorial C numéro 451 du 25 avril 2003; les statuts de la prédite Société ont été modifiés en dernier lieu, suivant acte du notaire soussigné en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 409 du 3 mars 2005, au capital social de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par cinquante mille 50.000 actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 31 mars 2006 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 25 janvier 2005 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(042164/239/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

LUCKERATH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 58.461.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

LUCKERATH HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué

Signatures

(041215/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

CHANIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 20.129.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Géraldine Schmit, Joseph Mayor et Fabio Mazzoni, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041005/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

65600

ALPHALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 31.704.

DISSOLUTION

Extrait de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2006

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ALPHALUX IMMOBILIERE S.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Troisième résolution

L'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Schwahn, M. Mayer, H.-J. Lichter, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 42, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 mai 2006.

P. Decker.

(042165/206/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

LIGHTHOUSE INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 94.548.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 mai 2006 que:

Ont été réélus aux fonctions d'Administrateur de la société:

- Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg,

- Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant à Luxembourg,

- Monsieur Jean-Marie Boden, expert comptable, demeurant à Luxembourg;

et a été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

- KPMG AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par le Conseil d'administration en date du 15 mai 2006 que Maître Philippe Morales a été réélu Président du Conseil d'administration avec pouvoir individuel de signature pour engager la société pour la durée de son mandat.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044673//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

GAP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 49.623.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 avril 2006 à 15 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs de:
Monsieur Jean Quintus, Administrateur de sociétés, demeurant rue Fischbach, 11 à L-7391 Blaschette;
Monsieur Koen Lozie, Administrateur de sociétés, demeurant rue des Sacrifiés, 18 à L-8356 Garnich;
La société COSAFIN S.A., société anonyme, ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

- Par ailleurs, l'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency, au poste de commissaire aux comptes.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Extrait sincère et conforme

GAP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041003/1172/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

BONATA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 98.259.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Géraldine Schmit et Fabio Mazzoni ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041006/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

BIRNIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 98.266.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Joseph Mayor et Géraldine Schmit ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041007/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

65602

BAYCROSS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 38.292.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, José Correia, Géraldine Schmit et Fabio Mazzoni, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041008/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE FRET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 101.545.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Géraldine Schmit et Christophe Davezac ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041009/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

ORESYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.852.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2005

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur René Mandel,
- Monsieur Yves Salomon,
- Monsieur Nicolas Garin.

Le Commissaire aux Comptes est: LUX-AUDIT S.A., établi à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour ORESYS INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041011/601/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

SSCV INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 103.005.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 19 avril 2006:

- Ancienne situation associés:

	Parts sociales
SHAH CAPITAL PARTNERS, L.P., Georgetown, Grand Cayman, Iles Cayman	600
FCPR SCIENCE & INNOVATION, c/o CDC Entreprises Innovation, enregistré auprès de AMF code 1115721, F-75755 Paris Cedex 15, France	400
V2 FCPR, R.C.S. Paris nr 419 722 905, F-75008 Paris, France	297
Monsieur Michel Desbard, CA 94301 Palo alto, Etats-Unis	30
Monsieur Juergen Zeller, D-73550 Wissgoldingen, Allemagne	10
Monsieur Nicholas Walker, D-82234 Wesslig, Allemagne.	10
Madame Nathalie Gambade, F-75003 Paris, France 4 V2 EF LP, Trade Register of Delaware nr 3367826, Wilmington, Delaware, Etats-Unis.	3
Monsieur Vidyadharan R. Damadaran, 13700 Prai, Penang, Malaisie	3
Total	1.357

Nouvelle situation associés:

	Parts sociales
SHAH CAPITAL PARTNERS, L.P., c/o Walkers SPV Ltd, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908 GT Georgetown, Grand Cayman, Iles Cayman.	600
FCPR SCIENCE & INNOVATION, c/o CDC Entreprises Innovation, enregistré auprès de AMF code 1115721, Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, BP 180, F-75755 Paris Cedex 15, France	400
TEMPOVEST FUND II L.P., Trade Register of Delaware nr 4110282, 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis	300
Monsieur Michel Desbard, 187, Byron Street, CA 94301 Palo alto, Etats-Unis	30
Monsieur Juergen Zeller, 7, Im Steinboss, D-73550 Wissgoldingen, Allemagne	10
Monsieur Nicholas Walker, 16A, Bogner Weg, D-82234 Wesslig, Allemagne	10
Madame Nathalie Gambade, 33, boulevard Saint Martin, F-75003 Paris, France.	4
Monsieur Vidyadharan R. Damadaran, 18, Jalan Lampam, Seberang Jaya, 13700 Prai, Penang, Malaisie	3
Total	1.357

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour SSCV INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

C. Agata / C. Speecke

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01059. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041102/029/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 98.402.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Christophe Davezac et Géraldine Schmit ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041010/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

65604

21ST CENTURY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 97.974.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Joseph Mayor et Christophe Davezac ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041012/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

COBFFAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 107.807.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Christophe Davezac, Fabio Mazzoni et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041014/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

FORTIS LUXEMBOURG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 24.784.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2006, la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Bastiaan Schreuders a été acceptée.

Lors de cette même Assemblée, Monsieur Bernard Frénay, né le 29 mars 1965 à Saint Josse ten Noode, avec adresse professionnelle au 194, rue des Coteaux, B-1030 Bruxelles, a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Bastiaan Schreuders. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises:

KPMG AUDIT, S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Christian Pithsy, Administrateur,
- Monsieur Edward Bruin, Administrateur,
- Monsieur Jean Thill, Administrateur,
- Monsieur Bernard Frénay, Administrateur,
- Monsieur Frank van Gansbeke, Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour FORTIS LUXEMBOURG FINANCE S.A.

C. Speecke

Fondé de pouvoirs A

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041095/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

PROMODA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 116.059.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société à responsabilité limitée IMMO D.A., S.à r.l., constituée suivant un acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 8 février 2001, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, n° 792, du 21 septembre 2001, représentée par son gérant unique Monsieur Armand d'Antonio, agent immobilier, demeurant à L-4574 Differdange, 18, rue du Parc Gerlache, fonction à laquelle il a été nommé à la suite de l'acte constitutif prêté et ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes, la prédite société étant engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant l'achat, la vente, et la promotion immobilière, ainsi que la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, et toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de PROMODA, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Art. 7. Les cent parts sociales (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

65606

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2006.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ neuf cent euros (900 EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant Monsieur Armand d'Antonio, prénommé, pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. D'Antonio, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2006, vol. 916, fol. 81, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2006.

A. Biel.

(041030/203/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

GLOBAL ALTERNATIVE ENERGY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 111.689.

In the year two thousand and six, on the fourth day of May.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, having his office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of GLOBAL ALTERNATIVE ENERGY INTERNATIONAL, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 111.689, incorporated by a notarial deed of notary André Schwachtgen, dated October 17, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 of February 11, 2006, amended for the last time pursuant to a deed of the same notary dated November 4, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 354 of February 17, 2006 (the Company).

There appeared:

1. FORTUNE BIODIESEL S.A., a Luxembourg public limited liability company («société anonyme»), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, here represented by M^e Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 28, 2006.
2. Mrs Marlene Neckermann, born on 22 May 1944 in Würzburg (Germany), with professional address at Sterngasse 3, 97070 Würzburg (Germany), here represented by M^e Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 28, 2006.
3. Mr Dieter Heisig, born on 25 June 1942 in Breslau (then Germany), with professional address at Sterngasse 3, 97070 Würzburg (Germany), here represented by M^e Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 28, 2006.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

1. FORTUNE BIODIESEL S.A. is the holder of three hundred and twenty-five (325) shares of the Company;
2. Marlene Neckermann is the holder of one hundred and sixteen (116) shares of the Company; and
3. Dieter Heisig is the holder of fifty-nine (59) shares of the Company.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to create a mandatory reporting obligation applicable to the board of managers of the Company;
2. Insertion of a new article 9.5, amendment of article 25.3 and renumbering of the articles of association of the Company in order to reflect the resolutions to be adopted under agenda item 1.

IV. The partners have taken the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to impose a mandatory reporting obligation upon the board of managers of the Company in respect of the use or allocation of the Company's assets, funds and resources (including for the avoidance of doubt any distribution or payment of corporate proceeds in any form whatsoever, etc.) in any material transaction or series of transactions in excess of an aggregate amount of EUR 500,000 (a Reportable Transaction) as long as the Company has any outstanding debt obligation towards any third party or any affiliated company in excess of EUR 500,000.

The partners thus resolve to insert for this purpose in the articles of association of the Company a specific duty on the board of managers. The board of managers shall thus be under the obligation to document any Reportable Transaction in order to report it to such intra-group or third party lender, or as the case may be, such lender's agent or security trustee.

Second resolution

The partners thus resolve to insert a new article 9.5 in the articles of association of the Company which shall be worded as follows, specific:

«9.5 As long as the Company has any debt obligation outstanding in excess of EUR 500,000 under any third party, intercompany or other financing arrangement, etc., the entry into any transaction and the taking of any decision involving the assets or resources of the Company shall be subject to a prior and formal resolution of the the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company and the reporting thereof to any such third party or intercompany lender, or any agent or security trustee acting for or on behalf of such third party or intercompany lender, if any, as agreed upon from time to time and as the case may be.»

The partners further resolve to amend article 25.3 of the articles of association of the Company, in order to take into account the obligation provided for under article 9.5, so that article 25.3 shall henceforth be worded as follows:

«25.3 Subject to the provisions set forth in article 9.5 of these Articles, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions: (...)»

There being no further business, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatrième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, le dernier nommé restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de GLOBAL ALTERNATIVE ENERGY INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.689, constituée suivant acte du notaire André Schwachtgen, en date du 17 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 du 11 février 2006, modifié pour la dernière fois suivant un acte du même notaire en date du 4 novembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 354 du 17 février 2006 (la Société).

Ont comparu:

1. FORTUNE BODIESEL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,
ici représentée par M^e Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 2006.
2. Mme Marlene Neckermann, née le 22 mai 1944, à Würzburg (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 3 Sterngasse, 97070 Würzburg (Allemagne),
ici représentée par M^e Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 2006.
3. M. Dieter Heisig, né le 25 juin 1942 à Breslau (alors Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 3 Sterngasse, 97070 Würzburg (Allemagne),
ici représenté par M^e Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varient par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.

1. FORTUNE BIODIESEL S.A. est détenteur de trois cent vingt-cinq (325) parts sociales de la Société;
2. Marlene Neckermann est détenteur de cent seize (116) parts sociales de la Société; et
3. Dieter Heisig est détenteur de cinquante-neuf (59) parts sociales de la Société.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision de créer une obligation d'information envers le conseil de gérance de la Société;
2. Insertion d'un nouvel article 9.5, modification de l'article 25.3 et renumérotation des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui doivent être adoptées selon le point 1^{er} de l'agenda.

IV. Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'imposer au conseil de gérance de la Société une obligation d'information par rapport à l'usage ou à l'allocation des bénéfices, fonds et ressources de la Société (y compris, afin d'éviter toute confusion, toute distribution ou paiement de produits sociaux sous n'importe quelle forme, etc.) dans toute transaction matérielle ou dans toutes séries de transactions pour un montant total de plus de EUR 500.000 (une Transaction à Signaler) tant que la Société a une dette impayée envers tout tiers ou toute société affiliée pour un montant de plus de EUR 500.000.

Ainsi les associés décident d'insérer à cet effet dans les statuts de la Société une tâche spécifique incombant au conseil de gérance. Le conseil de gérance aura l'obligation de documenter toute Transaction à Signaler afin d'en informer tout prêteur intra-groupe ou tiers, ou le cas échéant à tout agent du prêteur ou fiduciaire garant.

Deuxième résolution

Les associés décident ainsi d'insérer un nouvel article 9.5 aux statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«9.5 Tant que la Société a une dette impayée pour tout montant excédant EUR 500.000 en raison d'une convention avec un tiers ou une société du même groupe ou en raison de tout autre accord financier, etc., l'entrée dans toute transaction et la prise de toute décision concernant les actifs ou les ressources de la Société seront sujets à une résolution préalable et formelle du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société, ainsi qu'à un compte-rendu y relatif destiné à tout un tel prêteur tiers ou du même groupe, ou à tout représentant du prêteur ou fiduciaire garant agissant pour ou au nom d'un tel prêteur tiers ou du même groupe, s'il y en a, comme convenu de temps à autre et le cas échéant.»

Les associés décident en outre de modifier l'article 25.3 des statuts de la Société afin de prendre en compte l'obligation prévue à l'article 9.5, de manière à ce que l'article 25.3 ait désormais la teneur suivante:

«25.3 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 9.5 des présents Statuts, des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes: (...)»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: C. Feyereisen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 48, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(044740/230/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

GLOBAL ALTERNATIVE ENERGY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 111.689.

Statuts conformes suivant l'acte n° 632 du 4 mai 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(044741/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

HBI GARCHING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 116.357.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifth day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HBI HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l., by deed drawn up on 24 May 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 108.365.

The appearer for the above is here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 5th May 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form - Corporate name**

There is formed a private limited liability company under the name HBI GARCHING, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 17. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares

HBI HOLDING, S.à r.l. 250 shares

Total: two hundred and fifty shares. 250 shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- EUR.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HBI HOLDING, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 109.134.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HBI HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l., par un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 108.365.

La comparante ci-dessus est représentée par Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI GARCHING, S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales

HBI HOLDING, S.à r.l. 250 parts sociales

Total: deux cent cinquante parts sociales 250 parts sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- EUR.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HBI HOLDING, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

HBI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 109.134.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, vol. 28CS, fol. 46, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

J. Elvinger.

(045157/211/419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

ELECTRONICS FOR IMAGING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 77.240.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

ELECTRONICS FOR IMAGING INVESTMENTS, S.à r.l.

F. Welman

(041212/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

65616

TABIADASC REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 85.240.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 3 mars 2006 a décidé de transférer le siège social de la société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur B, avec effet au 10 juin 2005, MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Koen van Baren. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur A, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur A,
Monsieur Mario Huber, Administrateur B,
MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour TABIADASC REAL ESTATE S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur A

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041108/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

COMPAGNIE DU RUBICON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.214.

Veillez noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour COMPAGNIE DU RUBICON S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041110/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.